Les Activités Sociales et Culturelles (ASC) de votre CSE Réseau

Les dotations ASC (activités sociales et culturelles) des CSE représentent du pouvoir d'achat complémentaire non négligeable en matière de loisirs. Les ASC sont sources d'épanouissement et d'équilibre personnel pour les salariés et aussi source d'équilibre social pour l'entreprise.

FO dans les instances de gouvernance

FO france●tv est impliqué dans les instances de gouvernance du CSE (bureau du CSE, commissions des marchés) et du CI-ORTF : vos élus participent donc aux définitions des politiques menées et des budgets engagés pour les ASC.

Pour FO france●tv, la première préoccupation est de considérer que l'offre est en adéquation avec les attentes des salariés.

Les subventions des ASC, versées au CSE par l'employeur, dépendent de la masse salariale, sont redistribuées au prorata des effectifs. Chaque CSE est autonome dans les propositions.

Dans le réseau France 3, l'une des difficultés majeures lors de sa création était de mettre en place un modèle permettant une gestion en central tout en préservant les réalités locales (avec l'existence de commissions disposant de marges de manœuvres suffisantes). Ces attentes, les élus de toutes les organisations syndicales l'ont partagé, et la concrétisation a donc été ce que vous avez vécu : des commissions dans chaque antenne pour des propositions locales, en complément d'une offre nationale pour ce qui était identique dans tout le réseau : notamment les chèques vacances, les chèques culture, les locations d'été... Certes, dans le passé, dans certains ex pôles, des commissions locales connaissaient une plus grande autonomie auparavant (et ont le sentiment d'avoir régressé avec l'arrivée du CSE). Mais dans d'autres ex pôles, ces commissions n'existaient quasiment pas.

Ce qui s'est fait depuis 2018 a donc été une sorte de « bon compromis » entre les habitudes pratiquées dans les différents CE, et FO salue le travail accompli : car c'était loin d'être gagné d'avance.

Et avec le contexte difficile de la crise sanitaire, la mission s'est révélée parfois très compliquée. Pour autant, la volonté partagée a été de tout entreprendre pour permettre aux salariés de s'évader et de s'aérer l'esprit. Les mises en location de vacances, notamment, n'ont pas été simples à mettre en œuvre lors de l'été 2020, mais les élus ont fait ce qu'il fallait pour qu'elles puissent être proposées malgré tout.

Faire mieux et être innovants !

Tout le monde reconnaît cependant qu'il va y avoir besoin d'améliorer certaines choses. À FO france●tv, nous pensons par exemple qu'il faut mieux prendre en compte les demandes des salariés.

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

Certains tarifs, par exemple, peuvent ne pas être suffisamment attractifs, et il est donc nécessaire de réfléchir à l'ajustement idéal de la grille de quotient familial afin de permettre de meilleures possibilités d'accès aux voyages et aux locations au plus grand nombre.

Il s'agit là de pistes de réflexions pour l'avenir, en rappelant que, lors de ce mandat, sur ce sujet sensible, les décisions ont été prises ensemble, entre les élus de la commission nationale des Activités Sociales et Culturelles, et sont donc assumées par nous tous. Avec cette valeur partagée par tous selon laquelle « on ne fait pas de politique sur les activités sociales et culturelles ».

Pour FO, c'est très clair : il faut continuer de la sorte, et nous nous engageons d'ores et déjà à poursuivre dans cette voie, dans l'intérêt partagé des salariés.

Paris, le 09 mars 2022